

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 498

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191155

Direction en charge : Commerce et Artisanat

Objet : Avenant à la convention d'objectifs avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 498

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191155

Direction en charge : Commerce et Artisanat

Objet : Avenant à la convention d'objectifs avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

En 2018, la Ville de Saint-Etienne a conclu un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole (CCILM) Saint-Etienne Roanne pour les années 2018, 2019 et 2020. Une convention définit désormais les objectifs et les actions de ce partenariat ; elle prévoit une actualisation annuelle par voie d'avenant.

□ **Motivation et Opportunité :**

Conformément à la convention de partenariat 2018-2020, l'avenant proposé intègre les évolutions débattues avec la CCILM. Il permet ainsi d'adapter les actions à l'évolution du contexte social ainsi qu'aux besoins des entreprises commerciales.

Les habitudes de travail commun permettent de répondre aisément aux sollicitations des commerçants, des partenaires et de l'Etat.

□ **Contenu :**

L'avenant présenté propose, pour l'année 2019, les actions suivantes :

Action 1 : Mise en œuvre d'un processus partagé d'accueil du porteur de projet

Action 2 : Systématisation de l'observation du commerce et partage d'informations techniques

Action 3 : Forum Franchise

Action 4 : Soutien à Sainté Shopping

Action 5 : Trophées du commerce.

L'ouverture de l'Office du commerce et l'installation de Sainté Shopping dans ses locaux ont permis de mettre en œuvre de manière coordonnée et renforcée ces actions.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 7 164 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	7 164 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Exercices 2019-2020 - Chapitre 011 - Article 6288
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Pascale LACOUR